Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260605-DEL_05_06_26_10-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

Le cinq juin à dix-neuf heures quinze,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, CREACH Philippe, GRALL Juliette, LELOUTRE Christophe, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, JONCOUR Milène, LE REST Caroline, LABOURIER Quentin, PERHIRIN Johanna, QUIVIGER Antoine, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes DUMONT Stéphanie (procuration à EDERN Jacques), TANGUY Cloé (procuration à QUIVIGER Antoine).

Secrétaire de séance : PERHIRIN Johanna

◆◆

Point n°10
SERVICE MUTUALISÉ - CONVENTION RELATIVE AUX ACHATS MUTUALISES DE RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES PROPOSES PAR HAUT-LEON COMMUNAUTE

Le Haut-Léon Communauté, dans le cadre du service mutualisé des Systèmes d'Information et du Numérique, a mis en place un dispositif permettant aux communes adhérentes de participer, sur une base volontaire, à des achats mutualisés de ressources numériques et informatiques.
Cette convention, jointe en annexe du rapport, a pour objet de définir les modalités de participation des communes aux acquisitions mutualisées de licences logicielles, outils et solutions numériques, prestations informatiques ainsi que matériels informatiques proposés par HLC. Elle précise également les conditions de refacturation de ces achats, effectuée au réel et distinctement de la facturation liée au fonctionnement du service commun.

Le dispositif présente plusieurs avantages pour les collectivités participantes, notamment :

- La réalisation d'économies d'échelle grâce aux achats groupés ;
- Une administration centralisée des outils numériques ;
- Une harmonisation des équipements et logiciels ;
- Une simplification de la gestion et du suivi des ressources informatiques.

La convention prévoit également un cadre de gestion des données et d'administration des ressources numériques, assuré par le service mutualisé des Systèmes d'Information et du Numérique de HLC.
Il est précisé que cette convention est indépendante de la convention-cadre régissant le fonctionnement général du service mutualisé.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Haut Léon Communauté du 25 février 2026,
↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la convention relative aux achats mutualisés de ressources numériques et informatiques proposée par Haut-Léon Communauté ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;**
- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement du budget communal.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Jacques EDERN

MAIRIE DE SIBIRIL 29 (Finistère)